



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Droit à l'égalité réelle dans les outre-mer

Question au Gouvernement n° 1037

Texte de la question

DROIT À L'ÉGALITÉ RÉELLE DANS LES OUTRE-MER

Mme la présidente . La parole est à Mme Béatrice Bellay.

Mme Béatrice Bellay . En 2016, dans le gouvernement le plus ultramarin de la Ve République, des ministres originaires des pays des océans ont défendu la loi « égalité réelle outre-mer ». Ce texte devait permettre de relever les défis structurels que connaissent ces territoires, qu'ils soient économiques, sociaux, éducatifs ou relatifs aux politiques publiques locales.

Il contient des dispositions majeures et innovantes fondées sur une stratégie de différenciation adaptée à des spécificités incontestables que la République ne peut continuer à ignorer. Son article 1er consacre le droit des populations d'outre-mer à « l'égalité réelle au sein du peuple français » et reconnaît leur « droit d'adopter un modèle propre de développement durable ». Pourtant, presque aucun décret d'application n'est paru au *Journal officiel* depuis 2017 et le gouvernement n'a aucune intention de proposer une loi de programmation ambitieuse visant à assurer ce développement.

Chacun sait que le cheminement vers cette égalité ne progresse que par à-coups, année après année, niche parlementaire socialiste après niche parlementaire socialiste. Pourtant, on voudrait nous faire croire que nos compatriotes ne sont pas en droit de se sentir à part, tandis que, dans leurs territoires, l'État tolère un chômage de masse, une économie de comptoir postcoloniale, un taux de violences faites aux femmes et aux enfants deux à trois fois plus élevé qu'ailleurs, des transports publics rares, des liaisons aériennes hors de prix, une cherté de la vie insoutenable, des services publics moins accessibles, un décrochage scolaire alarmant, l'exil des jeunes – dont nous finançons, avec nos moyens limités, la formation et les diplômes sans garantie que ce capital humain puisse servir nos pays –, des freins à la mutation de fonctionnaires contraints à l'éloignement et aux déchirures familiales alors même que, dans nos sociétés, la solidarité intergénérationnelle est la dernière bêquille de dignité de nos aînés, des hôpitaux transformés en mouroirs, enfin une justice expéditive pour certains mais lente et d'une indulgence incompréhensible face à la délinquance en col blanc et à l'évaporation de millions depuis les caisses publiques.

Monsieur le premier ministre, voulez-vous construire cette égalité et répondre à l'exigence républicaine : *Liberté, Égalité, Fraternité* ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.) Nous vous demandons des engagements clairs, dès maintenant. La loi dont je parle date de 2017. Êtes-vous prêt à donner vie à l'égalité, dans nos pays et pour eux ? Et, de grâce, ne me parlez pas d'efforts ! Ce serait insultant. (Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe EoS.)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

Mme Naïma Moutchou, *ministre des outre-mer* . Je vous remercie d'avoir évoqué cette importante loi sur l'égalité réelle, née en 2017 sous un gouvernement socialiste.

M. Pierre Cordier . Il aura au moins fait une bonne chose !

Mme Naïma Moutchou, *ministre* . Elle est importante car elle permet de réduire les écarts de développement entre les territoires ultramarins et l'Hexagone. Ce texte doit beaucoup à d'anciens ministres que je veux citer, Victorin Lurel et Ericka Bareigts. Il a été construit avec le Parlement et a permis de mieux prendre en compte les réalités ultramarines.

J'insiste sur l'importance de la coconstruction car elle est aussi notre méthode, pour les débats budgétaires comme pour la lutte contre la cherté de la vie outre-mer, thème d'un projet de loi prioritaire pour le gouvernement. Ce sujet figure parmi les premiers dont M. le premier ministre m'a demandé de m'emparer. Nous avons déposé un texte devant le Sénat, où nous avons pratiqué cette coconstruction avec les parlementaires et où nous avons intégré des dispositions issues de vos travaux. Le projet de loi sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée en janvier et nous pourrons continuer à avancer ensemble.

Plusieurs décrets d'application importants étant parus, la majeure partie de la loi « égalité réelle » a été mise en œuvre et des avancées ont été concrétisées. C'est le cas des mesures en faveur du développement des entreprises locales, avec toutes les dispositions relatives à la sous-traitance qui étaient attendues. Il en va de même pour les mesures d'égalité sociale à Mayotte, avec la mise en convergence avec l'Hexagone de plusieurs prestations sociales. Pour les points sur lesquels il fallait aller plus loin, cela a été fait avec la loi de programmation pour la refondation de Mayotte. Les mesures de continuité territoriale, elles aussi importantes, ont été prises grâce aux décrets sur l'aide au fret ou sur la continuité funéraire. Nous en avons reparlé hier dans le cadre du débat organisé à la demande du groupe LIOT et je me suis engagée à aller plus loin. J'ai mandaté le directeur général de Ladom au sujet des mesures restant à prendre.

En effet, vous avez raison d'indiquer qu'il en reste et je souhaite aller de l'avant. Ainsi, dès mon arrivée au ministère, j'ai relancé les travaux sur le décret à prendre en application de la loi Lurel de 2012 pour garantir un espace minimal à la production locale dans les grandes surfaces. Ma porte est ouverte et si vous avez identifié des textes d'application sur lesquels nous pourrions travailler en urgence, je suis à votre disposition pour en parler et avancer.

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Bellay](#)

Circonscription : Martinique (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1037

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 novembre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 novembre 2025